


# Idée Eau



Journal des rivières  
du Croult et du Petit Rosne  
n°44 - Décembre 2015



**Est du  
Val d'Oise :  
poubelle  
à ciel ouvert ?**

- Inondations : le SIAH ne cesse d'améliorer son système de protection
- Diagnostic amiante : une obligation avant tous travaux
- Biodiversité : quand les espaces verts se font dépouiller





**Guy MESSAGER,**  
Président du S.I.A.H.  
Croult et Petit Rosne,  
Maire Honoraire  
de Louvres

# ÉDITO

Chères lectrices, chers lecteurs

Vous avez sans doute vu dans les médias, durant les mois précédents la COP21, qu'un problème d'image se posait concernant l'Est du Val d'Oise et une partie de la Seine-Saint-Denis : les déchets sauvages. En effet, la route empruntée par les grands de ce monde pour se rendre à la conférence est bordée par des immondices et déchets divers. Cette réalité n'est pas spécifique aux abords des routes mais touche également les chemins et sentiers, rivières et bassins, sous-bois et prairies, etc. Il s'agit, semble-t-il, d'un mal national qui oblige les élus locaux à prendre parfois des mesures extrêmes. Mais c'est avant tout l'impuissance qui domine quand un lieu est nettoyé et qu'en quelques heures à peine il est de nouveau souillé. Je vous propose dans ce numéro de notre revue *Idée Eau* d'évoquer cette problématique dans le contexte des rivières, des bassins de retenue et des zones humides dont le SIAH a la charge.

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes fêtes de fin d'année.

Le SIAH Croult et Petit Rosne (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne) est un regroupement de 33 communes et 1 Communauté d'Agglomération dont les principales missions sont la lutte contre la pollution des eaux superficielles et la lutte contre les inondations. Depuis l'année 2000, le SIAH est certifié ISO 14001, pour la restauration durable de la qualité des eaux des rivières du Croult et du Petit Rosne, pour la réduction des risques d'inondations, pour une politique forte d'information et de sensibilisation sur le développement durable et pour une adaptation permanente aux exigences juridiques.



Pour en savoir plus sur le SIAH, consultez le site internet :  
o [www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)

**Idée Eau :** rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Directeur de la publication : Guy MESSAGER • Rédacteur en chef: Eric CHANAL

Rédacteurs : Elise DROZE • François QUADRI

Téléphone : 01 30 11 15 15 • Télécopie : 01 30 11 16 89

E-mail : [info@siah-croult.org](mailto:info@siah-croult.org)

Impression : Pour préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. • 115 000 exemplaires • Imprimerie Champagnac ISSN 1635-4788

Conception graphique et mise en page : Alain Junguené - [www.emaginere.fr](http://www.emaginere.fr)

Photos : D.R. - Fotolia

# SOMMAIRE

## ● Actualités 3



- **Travaux :**  
**diagnostic amiante :**  
**une obligation avant tous travaux**

- **Biodiversité :**  
**quand les espaces verts se font dépouiller**

- **Management :**  
**le SIAH de nouveau certifié ISO 14001**

- **Assainissement :**  
**la station plongée en coma artificiel**

- **Inondation :**  
**le SIAH ne cesse d'améliorer son système de protection**

## ● Dossier 10

**Est du Val d'Oise :**  
**poubelle à ciel ouvert ?**



## ● Zoom sur... 16

**L'exploitation de la station de dépollution**

*Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte.*

*En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, vous pouvez composer le : 01 39 86 06 07 et laisser un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées.*

*Le répondeur automatique alertera immédiatement l'agent d'astreinte qui vous rappellera et prendra toutes dispositions pour donner suite à votre appel.*

# Diagnostic amiante : une obligation avant tous travaux

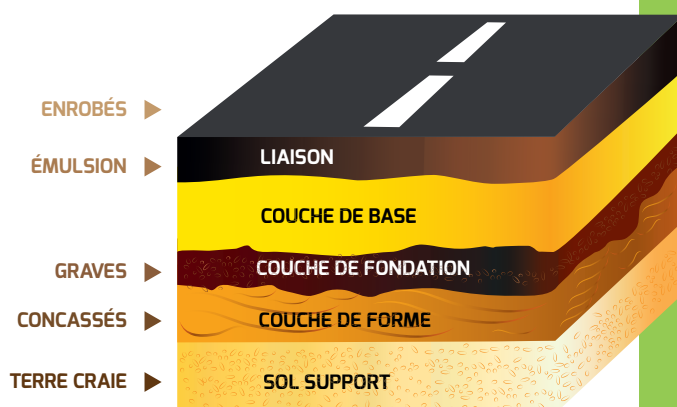
Utilisé depuis les années quarante, l'amiante a attiré l'attention des industriels pour ses différentes propriétés notamment sa résistance à la chaleur, aux agressions électriques et chimiques, son pouvoir absorbant, etc. L'amiante était exploité sous deux formes distinctes : friable et non friable. La forme friable était principalement utilisée dans les colles, les mastics, etc. tandis que la forme non friable se trouvait dans des produits en ciment ou dans des liants divers (peintures, mortiers, etc.). L'amiante a été reconnu comme substance dangereuse à partir des années 80. Il faudra attendre l'année 1997 pour que la France en interdise l'usage. Mais il est toujours présent dans les ouvrages construits avant cette date et nécessite donc certaines précautions en cas de travaux sur des matériaux en contenant.

Interdit en France depuis 1997, l'amiante est encore présent dans certains ouvrages et bâtiments. Des infrastructures souterraines sont donc concernées comme les canalisations anciennes par exemple ou encore certains enrobés (mélange de goudron et de cailloux qui forme la partie supérieure de la chaussée). Or une intervention sur ce type de matériau peut générer des poussières et des particules chargées d'amiante. Ces dernières vont être nocives notamment pour les personnes qui sont en charge de la réhabilitation de l'ouvrage. Afin d'éviter tous risques, la France a publié le décret n°2012-639 du 4 mai 2012, relatif aux risques d'exposition à l'amiante. Ce décret a pour objet la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'amiante.

L'application de cette loi impose donc qu'avant chacun de ses travaux, le SIAH, comme pour chaque maître d'ouvrage, s'assure qu'un diagnostic « amiante » soit établi. Pour ce faire, des prélèvements sont effectués sur l'ouvrage et sont transmis à un laboratoire accrédité qui attestera ou non de la présence d'amiante. Si ce diagnostic établit la présence d'amiante, la phase suivante sera, bien sûr, le désamiantage par le biais d'une entreprise spécialisée. Les matériaux concernés seront extraits et envoyés directement dans un centre de déchetterie approprié. Après cette opération, la phase de travaux en elle-même peut commencer.

Il va de soi que ces précautions indispensables ont un coût financier d'abord, puisqu'en fonction des caractéristiques du site sur lequel les travaux sont réalisés, le diagnostic devra être plus ou moins approfondi ce qui, le cas échéant, alourdira la facture de façon substantielle. Un examen approfondi des retours d'expériences sera nécessaire pour évaluer et homogénéiser les procédures d'analyse. ●

Coupe type d'une chaussée



*Suivant le type de structure de chaussée et de trafic, certaines couches ne sont pas toujours présentes.*

## ➤ Amiante : définition

▶ L'amiante est un nom donné aux variétés fibreuses de certains minéraux (amphiboles et serpentines) qui peuvent se tisser. Il fut principalement exploité par le monde de l'industrie, notamment dans les produits d'isolation ou les ciments.



## Quand les espaces verts se font dépouiller

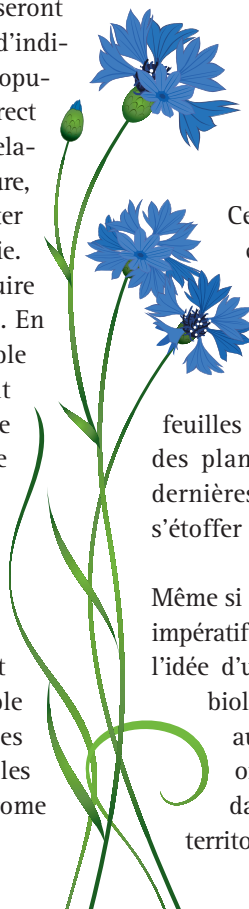
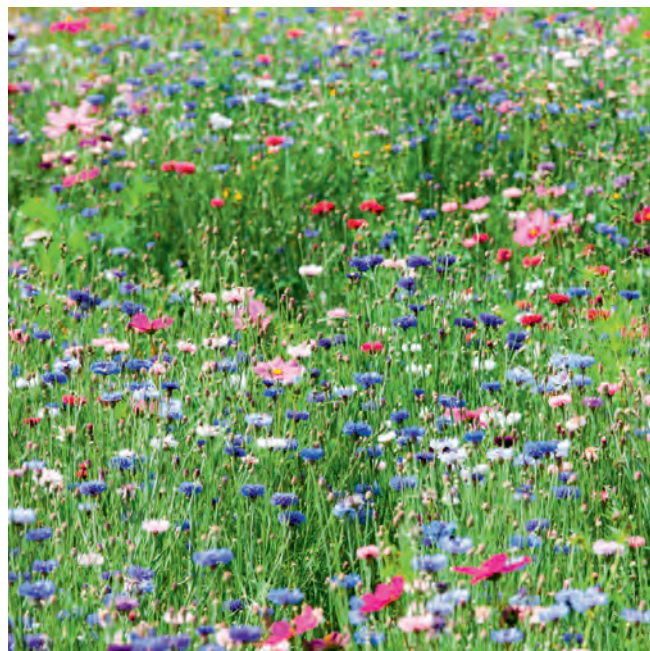
Pour les amoureux de la campagne et de la nature, l'est du Val d'Oise offre quelques espaces pour les balades bucoliques. Mais sur ce territoire découpé par les multiples activités humaines, quartiers, voiries, autoroutes, zones d'activités, etc. la nature se trouve alors morcelée et repartie en autant d'îlots.

Ces espaces naturels ainsi fragilisés ne peuvent supporter aussi facilement qu'ailleurs certains prélèvements récréatifs. Lorsque ramasser un simple et innocent bouquet de fleurs peut faire s'écrouler un écosystème.

Les bassins de rétention sont souvent de grands bassins enherbés. En leur sein, la nature reprend ses droits et les fleurs ou autres espèces floristiques poussent naturellement. Afin de s'assurer d'un équilibre floristique adéquat, le SIAH effectue un ensemencement initial de ses bassins. Herbes, fleurs et autres espèces communes se côtoient au quotidien. La flore attire la faune et devient alors une réserve pour les animaux tels que les abeilles, les libellules, les batraciens, etc. La présence de cette faune permet une reproduction naturelle de la flore, notamment grâce à la pollinisation ou la dissémination des spores et des graines (zoochorie). Le SIAH tend à ouvrir de plus en plus ces espaces au public, offrant ainsi un nouveau théâtre de verdure permettant de vagabonder au fil des saisons. Mais voilà, la présence de fleurs attire promeneurs et curieux qui n'hésitent pas à cueillir la flore présente. Cette cueillette n'est malheureusement pas sans conséquences pour la biodiversité.

L'impact principal concerne la reproduction de la flore. En effet, en cueillant les fleurs, celles-ci ne repousseront pas l'année suivante laissant place à un manque d'individus floristiques faisant décroître de ce fait la population. Cette baisse d'individus aura un impact direct sur la présence de la faune surtout sur des sites relativement restreintes. Le manque d'abris, de nourriture, etc. pousseront, à la longue, les animaux à quitter ce milieu, laissant alors l'ouvrage vide de toute vie. La cueillette intempestive peut également introduire des espèces invasives dans des milieux préservés. En effet, sur le chemin de la promenade, il est possible de trouver de jolies plantes qui se révèlent invasives. Dans la mesure où la plante se fane légèrement au cours de la promenade et qu'elle peut être jetée n'importe où, celle-ci ne va pas tarder à coloniser le nouveau milieu dans laquelle elle se trouve, envahissant ainsi le site et anéantissant la biodiversité locale.

Au-delà de l'aspect biologique, c'est également une affaire d'esthétique. Il est en effet plus agréable de regarder un site offrant une multiplicité des couleurs, créant une version réelle du tableau « les coquelicots » de Monet, qu'un paysage monochrome et sans âme, bref une friche.



Ce qui peut passer pour un manque d'entretien de ces espaces pour certains est en réalité un développement naturel contrôlé de la flore. Une fauche sera réalisée à l'arrivée de l'automne afin de retirer la flore morte, laissant place aux nouvelles pousses qui pointeront le bout de leurs feuilles dès le printemps. Ce « lâché prise » sur la pousse des plantes permet un développement normal de ces dernières, leur laisse la possibilité de s'étendre et de s'étoffer créant ainsi un espace authentique et naturel.

Même si ces espaces sont attirants de par leur beauté, il est impératif que les usages récréatifs qui en sont faits intègrent l'idée d'une compréhension du site et de sa dynamique biologique. Dans les bassins de retenue les fleurs et autres belles plantes ne sont pas là par hasard. Elles ont un rôle à jouer et leur destin n'est pas de mourir dans un vase mais bel et bien de redonner vie à un territoire qui a déjà beaucoup souffert. ●



# ISO 14001

En mai 2000, le SIAH du Croult et du Petit Rosne était l'une des premières collectivités à obtenir la certification ISO 14001. Plus qu'un simple label, la norme ISO 14001 implique que la structure certifiée maîtrise et réduise ses impacts négatifs sur l'environnement et qu'elle le prouve. En effet, tous les 3 ans, le SIAH est audité pour vérifier que ce qui est dit est bel et bien réalisé. Pour cela un organisme indépendant réalise un audit de contrôle à l'issue duquel la certification est remise en cause.

## Le SIAH obtient le renouvellement de sa certification ISO 14001

### Vous avez dit : ISO 14001 ?

La norme ISO 14001 a pour objectif d'aider les entreprises ou les administrations à gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement dans le but de les supprimer lorsque c'est possible ou de les réduire progressivement. Elle définit une série d'exigences spécifiques à la mise en place d'un « système de management environnemental » au sein d'une organisation. Pour le dire plus simplement, il s'agit de mettre en place les moyens humains, techniques et financiers pour identifier l'ensemble des impacts environnementaux générés par les activités du SIAH puis de mettre en place, face à chacun de ces impacts, une solution avec un objectif annuel de réduction de l'impact.

Le fondement de cette norme repose sur le principe d'amélioration continue. Celle-ci engage donc le SIAH dans une démarche de progrès continu de ses performances environnementales. Ce système permet en outre aux structures certifiées de rester conformes aux nombreuses réglementations en vigueur ce qui n'est pas une mince affaire vu le nombre de textes publiés chaque année. Ce

dernier point passe par la mise en place d'une veille réglementaire sur le code de l'environnement, le code des collectivités territoriales, le code de l'urbanisme, etc.

### 15 ans de certification

Depuis 15 ans maintenant, le SIAH est certifié ISO 14001. Maintenir cette certification est loin d'être un long

fleuve tranquille ! C'est une remise en cause permanente des solutions adoptées, des mesures de l'efficacité, des indicateurs à suivre sachant que le SIAH, de par ses missions, n'est pas forcément à l'origine des impacts qu'il doit traiter. Pour prendre un exemple, et non l'un des moindres, celui du risque inondation pour lequel le SIAH développe et perfectionne continuellement son système de protection (voir notre article page 8). Lutter contre un tel impact mobilise certes des moyens humains mais également d'énormes moyens financiers. Cet exemple montre bien à quel point la certification ISO 14001 n'est pas qu'un simple label auto-attribué mais la preuve d'un engagement réel à long terme.

### Et après ?

En mars dernier, le SIAH a donc obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001. Une étude est actuellement menée pour déterminer dans quelle mesure il sera pertinent et possible d'intégrer à cette démarche la norme ISO 9001 qui porte sur la qualité ainsi que la 45001 qui concerne la santé et la sécurité. Mais c'est une autre histoire dont nous vous parlerons une autre fois. ●





## La station de dépollution plongée en coma artificiel

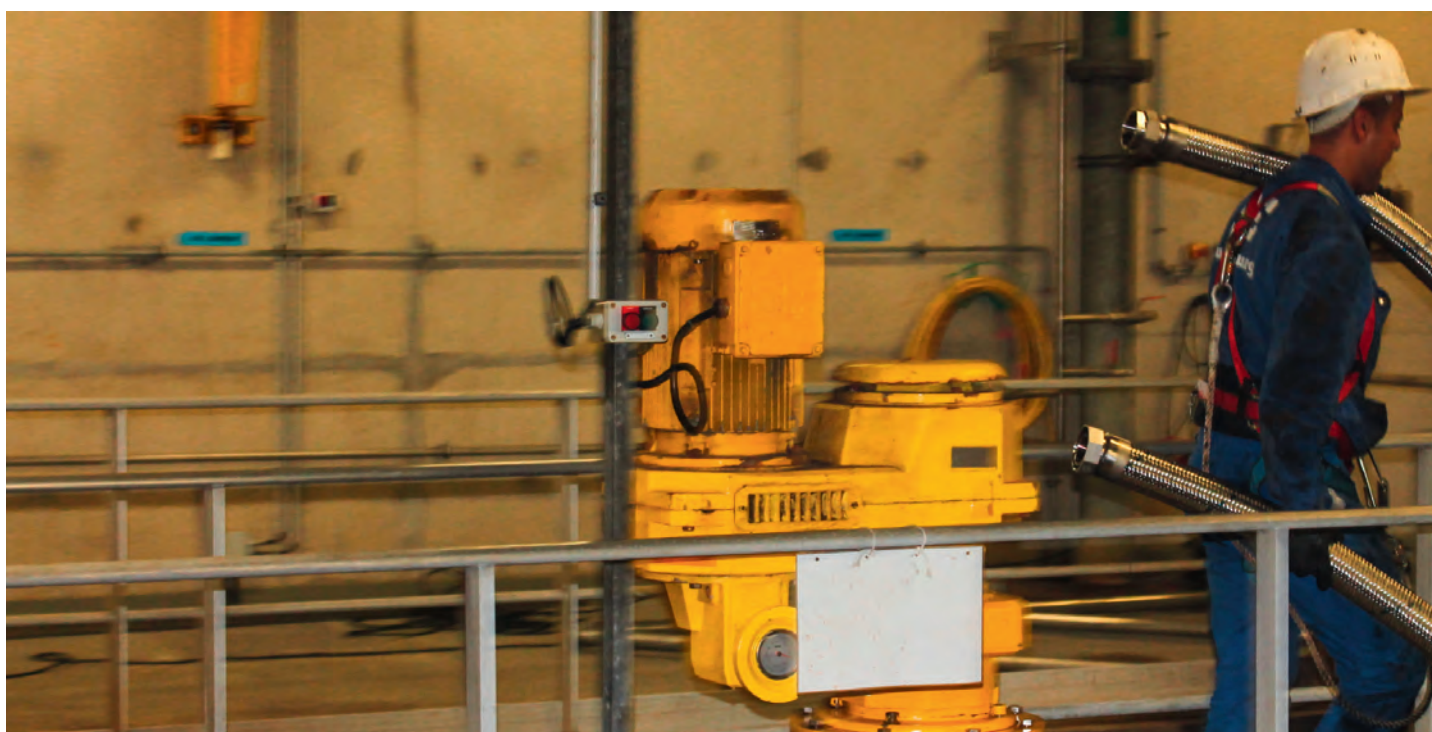
La station de dépollution du SIAH reçoit tous les jours en moyenne 45 millions de litres d'eaux usées en provenance des 240.000 habitants et industriels qui y sont raccordés. Le propre de ce type d'établissement c'est qu'on ne peut jamais les arrêter. En effet, elles sont l'unique rempart entre les eaux polluées et le milieu naturel. Lorsque vous tirez la chasse d'eau par exemple, les déchets ainsi évacués sont quelques heures plus tard traités dans cette énorme machine à laver l'eau. De jour comme de nuit, sans discontinuer, elle reçoit et traite en temps réel les eaux qui s'évacuent de nos habitations par les siphons, toilettes et autres évacuations. Problème : comment intervenir pour réparer ou améliorer cette machine que l'on ne peut arrêter ? Solution : la mise en coma artificiel de la station.



La station de dépollution des eaux usées du SIAH est presque un être vivant. Si de nombreuses machines interviennent dans le processus de dépollution, l'étape la plus importante est assurée par des organismes vivants : des micro-organismes. Spécialisés dans la consommation et la transformation des pollutions, les micro-organismes sont alimentés par le flux des eaux usées qui arrive des communes raccordées. Confinée dans un bassin de 50m de longueur sur 35m de largeur pour 8m de hauteur, la biomasse composée par ces êtres vivants occupe donc un espace de 14 000 mètres-cube. C'est dans ce bassin que vont être disloquées les plus fines pollutions, molécule par molécule, par ces « employés » microscopiques.

← *Les agents d'OTV, exploitant de la station, réparent une pièce capitale en salle de décantation tertiaire.*

*Pendant 26 heures c'est un ballet ininterrompu de techniciens qui parcourent la station de dépollution.* ↓







↑ *Dans l'obscurité des bassins vides, chacun s'affaire pour remplir sa mission dans les délais impartis*

Vous l'avez compris, mi-vivante mi-machine, la station de dépollution n'a pas le droit aux vacances ni aux jours fériés. Aussi est-elle soumise à rude épreuve, tout au long de l'année. Une usure importante des machines, des dysfonctionnements qui apparaissent à la longue, tout cela nécessite de temps à autres d'intervenir pour remettre à neuf les éléments trop usés ou en panne. Mais comment faire ? Que faire des eaux usées qui vont continuer à entrer dans la station ? Si des interventions ont lieu presque tous les jours sur certains systèmes, il n'est pas possible d'intervenir sur ceux qui sont immergés ou en cours de fonctionnement. Il faut donc arrêter la station mais de la façon la plus brève possible. En effet, l'enjeu principal est la survie des micro-organismes pendant la phase de pause puisqu'elles ne seront plus alimentées par les eaux usées.

et changement de quatre vannes hydrauliques. Réalisées en parallèle, ces opérations ne laissent pas de place aux erreurs qui pourraient engendrer le moindre retard.

Pour éviter tout risque, ces travaux ont été minutieusement étudiés et répétées. C'est un ballet de techniciens qui se sont activés en plusieurs points de la station : électromécaniciens, soudeurs, etc. Après cette phase d'opérations en parallèle et chronométrées, le bilan est positif et les objectifs ont été atteints. La station de dépollution a été relancée, toujours avec une certaine angoisse, et les micro-organismes sont immédiatement sortis de leur torpeur pour de nouveau s'acharner sur les pollutions entrantes. ●

C'est en septembre dernier que cette opération délicate a été menée. L'objectif est de réaliser simultanément l'ensemble des opérations dans la même fenêtre horaire, c'est-à-dire durant la courte durée d'arrêt de la station, soit 28 heures. Première opération : court-circuiter la station du réseau d'assainissement. Pour cela, les eaux usées sont détournées vers une autre station d'épuration : Seine-Aval à Achères qui traitera les eaux usées, avec l'accord préalable du SIAAP bien entendu. Les eaux usées n'entrant plus dans la station, le champ est libre pour la vidange des bassins nécessitant une intervention.

Et les opérations à accomplir sont nombreuses et périlleuses : installation d'une nouvelle unité de mesure de débit en entrée de station à l'intérieur de la canalisation d'arrivée, amélioration d'un système de décantation par l'installation d'un système de nettoyage à l'air, remplacement de deux débitmètres électromagnétiques



*Exercice difficile : installation d'appareillages électroniques dans des espaces très restreints*

# Inondations : le SIAH ne cesse d'améliorer son système de protection

Il y a quelques mois, notre pays a été endeuillé par des inondations meurtrières. Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la possibilité de tels phénomènes dans leur commune. Et pour cause : l'est du Val d'Oise a subit, lui aussi, jusqu'à récemment, son lot d'inondations. Mais s'il est impossible de garantir un risque zéro face à des pluies diluviennes, toutes les solutions disponibles sont mises en place. Nous nous intéresserons ici aux bassins de retenue et à leur utilisation.

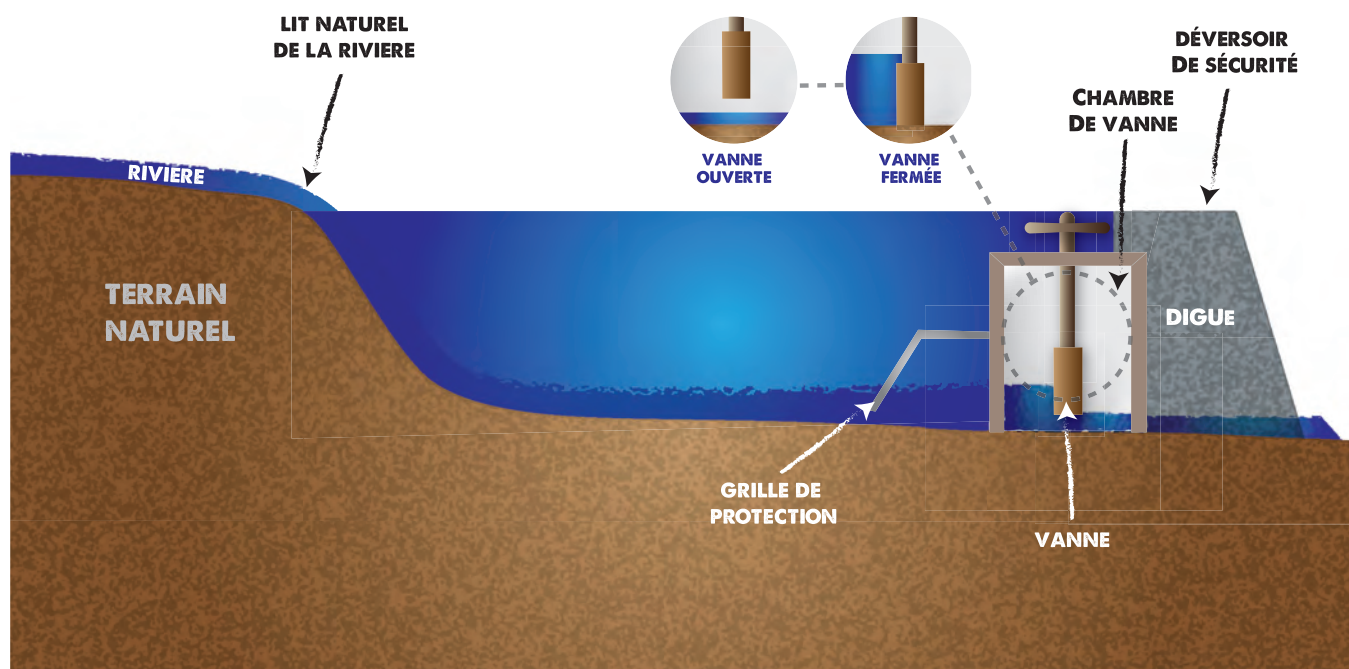
Répartis sur tout le territoire du SIAH, les 31 bassins de retenue des eaux pluviales sont de grands bassins enherbés capables de contenir, jusqu'à un certain point, l'excédent d'eau qui gonfle le lit des rivières en période de pluie mais également les eaux de ruissellement. Placés en amont des villes, ces bassins permettent de stocker le surplus d'eau, évitant ainsi l'inondation des communes situées en contrebas. Dès que l'épisode de pluie s'estompe, l'eau des bassins est lentement restituée à la rivière. La capacité globale de l'ensemble des bassins est de 1.600.000 mètres-cube. Ces bassins ne sont pas complètement indépendants, ils forment un système hydraulique cohérent.

Les bassins de retenue remplacent finalement les zones naturelles de crue qui autrefois

jouaient ce rôle. Ils sont conçus pour la plupart dans l'objectif d'offrir des espaces de biodiversité. Mais là n'est pas le propos aujourd'hui. Chaque bassin, comme l'indique le schéma ci-dessus, est pourvu d'une digue traversée par le cours d'eau. Une vanne hydraulique permet de ne laisser passer que le débit normal de la rivière et donc de bloquer dans le bassin l'eau de pluie qui viendrait gonfler la rivière.

Tout l'enjeu est de déterminer pour chaque bassin, la bonne ouverture de vanne en fonction des informations sur les masses nuageuses qui arrivent sur le secteur et d'adapter ces ouvertures selon l'évolution de l'épisode pluvieux. Pour cela, les hydrauliciens du SIAH reçoivent des images satellites en temps réel avec des prévisions à deux heures. Mais ouvrir ou fermer de telles vannes n'est

SCHÉMA EN COUPE D'UN BASSIN DE RETENUE





pas aussi simple qu'il n'y paraît. La manipulation est longue et en cas d'urgence chaque seconde gagnée est un gain d'efficacité. Aussi le SIAH a, depuis une dizaine d'années, modernisé les bassins les plus critiques c'est-à-dire les bassins les plus sollicités en temps de pluie. C'est ce qu'on appelle la télégestion. Cela passe par la motorisation des vannes afin de pouvoir les contrôler à distance et par l'installation de différentes sondes permettant de suivre en temps réel le débit des cours d'eau, la vitesse d'écoulement de l'eau ainsi que le niveau de remplissage des bassins. Le temps gagné en déplacement d'un technicien sur place et en manipulation de la vanne est énorme.

Que se passe-t-il donc lors de l'arrivée d'une masse nuageuse ? Quelle que soit leur position, les équipes du SIAH reçoivent une alerte météo. Ils peuvent alors, depuis un ordinateur portable ou une tablette, suivre en temps réel l'évolution de la météo via les images satellites, suivre les débits des rivières au niveau des sondes et bien sûr le niveau de remplissage de bassins. En fonction de ces informations, ils pourront agir à distance sur les vannes hydrauliques concernées pour ne se déplacer que vers certains points stratégiques. Auparavant, il était nécessaire de parcourir l'ensemble des bassins concernés, dans des situations de circulation dégradées du fait des intempéries, pour d'abord faire un constat visuel de la situation (par toujours facile la nuit car les bassins sont souvent dans des zones reculées) puis agir sur la vanne manuellement. La télégestion offre donc un énorme gain en réactivité et une aide inestimable à la décision dans des situations où chaque minute compte.

Mais ces équipements sont techniquement difficiles à installer, sans compter le coût financier. Par définition, ces ouvrages hydrauliques sont loin de toute infrastructure. Il faut y acheminer l'électricité ainsi que les réseaux qui permettront aux données de transiter. Aussi, une partie des bassins de rétention, les moins critiques, sont simplement équipés d'outil de télésurveillance qui permettent à l'équipe d'astreinte du SIAH de ne pas rester aveugle sur ces bassins. En période de forte pluie, les techniciens pourront suivre en temps réel la hauteur de l'eau dans ces bassins grâce aux sondes de mesure et ainsi mobiliser les moyens humains de façon mieux ciblée.

Aujourd'hui, près de la moitié des bassins est télégérée. Dans quelques mois d'ailleurs, un



↑ *Vue plongeante sur une vanne hydraulique*

bassin de retenue situé à Louvres va être doté des équipements nécessaires à sa télégestion. L'objectif à terme est de moderniser 100% des bassins. Chaque année, le système est optimisé par les hydrauliciens et électromécaniciens du SIAH : constructions de nouveaux bassins, mises en place de la télégestion ou de la télésurveillance, optimisation des procédures d'intervention, modélisation, etc. Mais malgré ces équipements et les moyens évoqués ici, il est malheureusement impossible d'offrir une garantie complète face à ce risque. Il est des pluies qui lorsqu'elles se déclenchent subitement sur une zone habitée, narguant les digues et bassins de rétention à l'amont, ne peuvent que nous laisser spectateurs impuissants.

La réduction du risque inondation ne se limite cependant pas aux bassins de rétention. Cela passe également par une batterie de moyens directs et indirects qui feront l'objet d'un futur dossier. ●

*Sur cette vue, on aperçoit le bassin dit « des Bourguignons » à Ézanville bien rempli après l'orage. Il faut plusieurs heures pour vider un tel volume d'eau sans surcharger la rivière. ↓*







## DOSSIER

# Est du Val d'Oise : une poubelle à ciel ouvert ?

Du simple mégot de cigarette aux gravas en tout genre, l'est du département du Val d'Oise ne fait pas exception en matière de dépôts sauvages. Ce thème ressurgit régulièrement dans la presse à diverses occasions : préparation de la COP21, enquêtes auprès des touristes visitant la région, etc. C'est à chaque fois d'une question d'image dont il est question. Mais au-delà de cet aspect esthétique révélateur, ces incivilités génèrent avant tout des pollutions du milieu naturel entachant ainsi les récents efforts entrepris pour restaurer l'état d'un environnement qui a, jusqu'à présent, beaucoup souffert.



### La somme de toutes les incivilités

Un dépôt sauvage est par définition un déchet déposé illégalement dans la nature ou sur la voie publique. Ils font malheureusement partis de nos paysages à tel point que l'on n'y prête (presque) plus attention. Il est désormais impossible de parcourir l'est du Val d'Oise, que ce soit à pied, en vélo ou en voiture sans tomber sur un amas de déchets. Le Val d'Oise n'est pas le seul touché, c'est un constat global à toute l'Ile-de-France. Il semble même que cela soit un sport national. À tel point qu'un grand nettoyage des principales routes de la région a été entrepris à la mi-novembre en vue de la COP21 (1).

Des maires sont entrés en guerre contre les dépôts d'ordure, parfois même de façon extrême comme à Laigneville (Oise) (2). Dans certaines communes, des agents communaux enquêtent pour retrouver les auteurs de ces incivilités. À partir d'indices, ils arrivent parfois à retrouver et verbaliser les coupables. La ville de Roubaix a, par exemple, recruté des « détectives privés » pour identifier les contrevenants (3). A Paris, ville lumière, lorsque les touristes sont interrogés, l'un des arguments qui revient systématiquement c'est la saleté des rues : crottes de chien en tête. La Ville de Paris a d'ailleurs lancé depuis plusieurs années de multiples campagnes d'affichage auprès des habitants sur ces problèmes. Mais Marseille est bien connue aussi pour ce genre d'incivilité. Sous les eaux du Vieux Port, gît une véritable décharge publique (4). On pourrait multiplier les exemples à l'infini. En fin de compte, tous ces comportements



rappellent le vieux gag de la poussière sous le tapis : les déchets qui ne sont plus dans notre champ de vision n'existent plus.

Qui sont les auteurs de ces dépôts ? Il est difficile de répondre à cette question car on pourrait répondre « un petit peu tout le monde ». Car en effet, soyons francs, il n'y a pas de profil type. Les dépôts sauvages ne sont pas l'apanage de quelques uns. Le premier de tous, c'est le mégot de cigarette. On pourrait citer ensuite les déjections de chien, les papiers qui sont jetés à terre, les canettes et bouteilles, le cendrier de voiture que l'on vide par la portière, etc. Ensuite on trouve les « professionnels » des dépôts sauvages, ceux qui sont habitués, qui connaissent les bons coins discrets, les sentiers déserts et les horaires auxquels accomplir leur forfait pour s'affranchir des contraintes des déchèteries.

*Dans la campagne du Val D'Oise en 2015. ↓*





## Les entreprises du bâtiment pointées du doigt

Il n'est pas besoin d'être un détective confirmé pour se rendre compte que les entreprises du bâtiment semblent coutumières de la pratique du dépôt sauvage. A priori, on ne parle pas là de grosses entreprises qui ont pignon sur rue. Ces dernières ont généralement des engagements et une bonne pratique des filières d'élimination des déchets. Mais ce n'est pas le cas de cette multitude de petites entreprises qui interviennent pour des petits travaux.

La nature de la plupart des déchets retrouvés dans nos campagnes parle d'elle-même. De plus, de tels dépôts nécessitent le plus souvent un camion benne léger. Le cliché ci-dessous a été pris début novembre non loin de Bouqueval, sur un site du SIAH.

Pourtant, ces entreprises facturent à leurs clients le dépôt et le traitement de ces déchets en centre spécialisé ! Si tel est le cas, l'entreprise doit pouvoir fournir à son client un bordereau prouvant la bonne prise en charge des déchets. Mais une fois les travaux terminés qui s'inquiète du devenir de ces déchets ?



Nombre de petites entreprises, plus ou moins légales, qui réalisent des travaux chez des particuliers facturent le dépôt des gravas en déchetterie et vont, en réalité, les déposer sur un chemin de campagne augmentant ainsi leur marge. Mais c'est également, bien entendu, aussi le cas pour des personnes qui réalisent des travaux chez elles et qui évitent la déchetterie au profit d'un sous-bois. Ces pratiques semblent extrêmement répandues et cela se confirme lorsque l'on s'intéresse à la nature des déchets déposés : pots de peinture, chutes de moquette et de papier peint, blocs de ciment, gravas, etc. Bien conscients de l'illégalité de leurs actes, les contrevenants restent toujours très prudents, loin des regards, changeant d'endroits régulièrement, si besoin.

### Les rivières pas épargnées

Il va de soi que les rivières et les bassins de rétention des eaux pluviales figurent en bonne place parmi les sites où sont déposés les déchets sauvages. De plus, même sans être abandonnés initialement dans les cours d'eau, certains déchets finiront, en étant entraînés par la pluie ou le vent, par s'y retrouver. C'est le cas d'une partie des mégots, déjections canines, papiers, canettes et autres jetées sur la voirie. En outre, la rivière semble un lieu idéal pour se délester de certains déchets, peut-être il y a-t-il une dimension ludique supplémentaire ? Quoi qu'il en soit, les services d'entretien des rivières ne cessent d'extraire de l'eau tout un tas de déchets hétéroclites.

En 2014, pas moins de 60 tonnes de déchets ont été extraits des cours d'eau et envoyés en centre de traitement. Ces rivières qui pendant des décennies ont été cantonnées à jouer le rôle d'égouts, faute de mieux, à une époque où l'assainissement collectif n'était pas généralisé, subissent encore aujourd'hui un manque de respect chronique. Ces rivières qui sont de nos jours, petit à petit, tronçon après tronçon, renaturées, végétalisées, qui commencent péniblement à retrouver une certaine santé, un semblant de biodiversité, souffrent toujours de cet archaïsme environnemental.

Si c'est avant tout un problème d'image qui est mis en avant dans les médias, il existe pourtant un impact majeur plus discret : la pollution des milieux naturels. Ces tonnes de déchets, des plus petits au plus volumineux, représentent une pollution continue de l'ensemble des milieux naturels de l'est du Val d'Oise. Sols, rivières et zones humides subissent tous les jours les impacts de ces déchets. L'est du Val d'Oise n'a guère été épargné par l'urbanisation anarchique qui a régné de l'après-





← Le Petit Rosne à Sarcelles

guerre jusqu'aux années 2000, paupérisant ainsi les quelques espaces naturels encore existants. Ces zones non exploitées par l'homme, isolées, sont fragiles. Raison de plus pour ne pas en faire des décharges à ciel ouvert.

La plus grande part de ces déchets se dégrade en particules fines et polluent les cours d'eau et les sols. L'exemple le plus tragique pour la qualité de l'eau est celui des batteries de voiture ou des récipients d'huile de vidange abandonnés. L'eau qui est un solvant naturel va agir sur ces différents matériaux. Ce n'est pas seulement la pluie qui va agir mais aussi l'humidité ambiante, la rosée du matin, les rus et rivières, etc. Les dépôts sauvages vont finalement se révéler pour le milieu naturel un poison qui va diffuser lentement. Et pour les écosystèmes déjà précaires de ce territoire, cet empoisonnement entraîne la chute de la faune et de la flore.

### Un territoire régulièrement nettoyé et sali

Le SIAH, dont les objectifs sont de limiter le risque inondation et de lutter contre les pollutions des rivières, rencontre fréquemment ces problèmes de dépôts sauvages notamment dans les bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que le long des berges des cours d'eau. Une partie du budget alloué pour ces missions passe dans le retrait des dépôts sauvages. Les équipes

d'entretien qui normalement ne devraient avoir qu'à gérer des déchets verts se retrouvent bien souvent à évacuer tout autre chose. Près de 80% des éléments extraits par ces équipes ne sont pas des déchets verts mais des objets déposés illégalement et des déchets jetés par terre (bouteilles, canettes, etc.)

*Certaines personnes réalisent l'entretien de leur véhicule elles-mêmes dans un endroit tranquille et laissent sur place les déchets comme ici une batterie.* ↓





On pourrait naïvement se demander où est le problème puisque tout cela est ramassé. En premier lieu, et cela rejoint le paragraphe précédent concernant la pollution des milieux, il n'est pas possible de ramasser l'ensemble des déchets aussitôt qu'ils sont déposés. Le personnel du SIAH qui parcourt ses différents sites ne peut pas, la plupart du temps, immédiatement détecter les dépôts sauvages. Rappelons qu'il s'agit là d'un territoire de 20.000 hectares sur lequel le SIAH est propriétaire d'une trentaine de sites de protection contre les inondations auxquels se rajoutent les dizaines de kilomètres de rus et rivières. Il pourra ainsi se passer plusieurs jours avant qu'un dépôt sauvage ne soit éliminé.

Outre ce problème de pollution, c'est ensuite de coûts financiers dont il est question. En effet, le retrait de ces déchets engage la mobilisation d'un camion benne, parfois d'une pelleuse et de personnel. Vient ensuite le coût de mise en centre de traitement spécialisé. Finalement, ces entreprises ou particuliers qui déposent leurs déchets dans la nature reportent le coût de la mise en décharge sur la collectivité c'est-à-dire sur l'ensemble des habitants du bassin versant.

Enfin, ces dépôts de déchets ont un effet pervers. La dégradation du paysage qu'ils occasionnent est en quelque sorte un appel au crime. En effet, c'est bien connu, les déchets attirent les déchets. Un site dont l'aspect est ruiné par des tas d'ordures sera préférentiellement choisi par les individus sans scrupules qui verront là une opportunité (si d'autres le font, je peux le faire aussi). C'est ainsi que se créent les décharges illégales.

### Comment endiguer l'hémorragie ?

Chaque maire est, sur le territoire de sa commune, responsable de l'élimination des déchets dépôts sauvages. Nous l'avons évoqué en introduction, bon nombre de maires s'arrachent les cheveux pour essayer d'endiguer ces incivilités. Il n'y a rien de plus facile que de vider ses poubelles dans la nature et rien de plus difficile que de trouver des solutions pour stopper ces actes. Les maires ont finalement assez peu de moyens. Leur seule alternative est bien souvent de réaliser un nettoyage des lieux concernés.

Pour verbaliser les contrevenants, il faut pouvoir les prendre sur le fait. Or il n'est pas possible de surveiller l'intégralité d'un territoire en permanence. Les systèmes de surveillance, qu'ils soient automatiques (vidéo-surveillance) ou non, coûtent trop cher et



↑ Accumulation de déchets dans le Croult

↓ Nettoyage des abords d'un bassin de retenue





lorsqu'ils existent au sein d'une commune sont plutôt dédiés à la sécurité. De plus, les personnes responsables de ces incivilités savent parfaitement comment échapper à toute sanction. Les lieux choisis pour commettre ces méfaits sont toujours commis en périphérie des communes dans des zones désertées ou à l'abri des regards.

Il est donc difficile de prendre les contrevenants sur le fait. Lorsque c'est le cas, le maire peut engager une procédure de sanctions pénales notamment au titre des Articles L 541-46, L 541-47 et R 541-76 du code de l'environnement. Le principe législatif qui encadre ce type d'infraction est celui du pollueur-payeur (voir encadré).

Des tentatives sont faites pour bloquer l'accès aux véhicules des chemins et sentiers. Vous avez sans doute remarqué que la plupart des chemins sont entravés par une barrière. La motivation principale de ces installations est d'empêcher les dépôts sauvages. Concernant les sites gérés par le SIAH, les chemins concernés par les gros dépôts sont régulièrement fermés par des barrières ou des blocs de pierre. Mais ces protections sont souvent éliminées par les pollueurs eux-mêmes : blocs de pierre déplacés, barrières métalliques découpées au chalumeau, etc.

### Des déchèteries faciles à trouver

Le SIGIDURS a pourtant mis en place un réseau de déchèteries, gratuites pour les particuliers, permettant à chaque habitant d'en disposer à moins de 10 km de chez soi. Ces sites acceptent les cartons, les déchets verts, les gravats, les métaux, les meubles, les pneus, etc. Il est même possible d'y déposer, toujours gratuitement, les radiographies, produits toxiques, piles et batteries automobiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, ampoules et néons. Vous trouverez toutes ces informations sur le site du SIGIDURS. Saluons d'ailleurs l'interface ingénieuse de ce site qui permet de connaître en fonction de la commune de résidence, où jeter vos déchets quand vous avez un doute. Ainsi, si vous souhaitez vous débarrasser d'un vieux

### Principe du pollueur-payeur :

► Ce principe existe depuis 1972 et consiste à prendre en compte l'impact des activités de chacun sur l'environnement. En France, le principe de pollueur-payeur s'est vu consolidé par la loi Barnier de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et devient l'un des quatre grands principes généraux du droit de l'environnement français. « Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement dans les conditions définies par la loi ». Ce principe est applicable tant pour les dépôts sauvages sur terrain sec mais également en bord de rivières. C'est dans ce contexte que la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006) a créé une redevance pour pollution de l'eau. Cette redevance s'applique à tous ceux qui utilisent de l'eau, en altèrent la qualité et la disponibilité. Ainsi toute personne inscrite au service des eaux s'acquitte de cette redevance qui est perçue par les Agences de l'eau. Cette dernière permet aux Agences de l'eau de mettre en place des actions en matière de dépollution se traduisant par le financement d'études, d'actions de lutte contre les micropolluants, etc.

fer à repasser par exemple, le site vous donnera la marche à suivre en fonction de votre lieu de résidence.

Il est sans doute possible de réduire plus encore les contraintes liées aux déchèteries pour les artisans et entreprises. Rendre les déchèteries gratuites pour les professionnels est peut être une des solutions mais n'oublions pas que si vous faites réaliser des travaux chez vous, le dépôt des déchets vous est facturé. C'est donc bien un acte délictueux qui est commis envers vous-même et votre cadre de vie.

Plus qu'une simple gêne esthétique, les dépôts sauvages ont de réels impacts sur l'environnement et la biodiversité. Malgré quelques contraintes, les déchèteries sont une solution accessible pour tous. Malgré tout, la facilité et l'opportunité d'un gain financier l'emporte toujours auprès des pollueurs. Mais la prise en charge des dépôts sauvages par les collectivités ont un impact financier auprès des contribuables. Il est capital que chacun s'empare de cette problématique, particulier comme professionnel, afin que l'est du Val d'Oise offre un autre visage. ●

### NOTES

- (1) <http://urlz.fr/2JLT> le Parisien, édition du 11/11/2015  
 (2) <http://urlz.fr/2JLS> le Figaro, édition du 07/09/2015  
 (3) <http://urlz.fr/2JLR> le Parisien, édition du 05/05/2015



► [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)





# ZOOM SUR...

## Exploitation de la station de dépollution

Nous évoquons régulièrement dans ces pages, la station de dépollution du SIAH qui dépollue en moyenne quotidiennement 47.500 m<sup>3</sup> d'eaux usées en provenance de communes situées sur les bassins versants du Croult et du Petit Rosne (environ 250.000 habitants). Aux commandes de cette énorme machine à épurer l'eau, il y a des femmes et des hommes qui s'acharnent à maintenir une qualité de service irréprochable. Nous avons interrogé Vanessa Guyonnet, responsable au SIAH du service consacré notamment au suivi de la station de dépollution.



› Vanessa  
Guyonnet

responsable du service  
station de dépollution  
et industriels

› **Idée Eau** › Vous êtes en charge du suivi de l'exploitation la station de dépollution du SIAH. Qu'entend-on par « exploitation » pour ce genre de site ?

**Vanessa Guyonnet** › Par exploitation on entend la conduite de la station de dépollution. C'est assurer tous les réglages pour avoir le meilleur traitement possible des eaux usées tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. C'est l'entreprise OTV qui réalise ce travail pour le compte du SIAH, qui est le maître d'ouvrage.

› **IE** › Nous avons évoqué dans ce numéro la mise en arrêt de la station pour diverses interventions. Il s'agit d'une opération délicate qui a été menée à termes sans encombre. Quelle a été votre plus grande crainte lors de ces travaux ?

**VG** › La durée de ce type d'opération doit être limitée au strict nécessaire. Il est donc primordial de préparer au mieux toutes les interventions pendant ces arrêts techniques allant même jusqu'à définir le nombre d'échelles ou d'éclairages dont on a besoin pour chacune des opérations programmées.

La phase de remise en service est toujours une phase un peu critique. Cela ne consiste pas en une simple « ouverture des vannes ». Il faut respecter un ordre bien défini de remise en service des équipements afin que chaque phase de traitement puisse « repartir » dans les meilleures conditions.

› **IE** › Une des étapes importantes dans le traitement des eaux usées est le traitement biologique. Comment vous assurez-vous de la bonne santé de ces micro-organismes ?

**VG** › Tous ces micro-organismes sont effectivement des êtres sensibles ! Pour qu'ils assurent une bonne épuration de la pollution contenue dans les eaux usées, il faut les mettre dans les meilleures conditions possibles, dont l'une des principales est la teneur en oxygène du milieu dans lequel ils évoluent. Les bassins biologiques sont donc équipés de nombreuses sondes de mesures qui permettent de connaître en temps réel, notamment la concentration en oxygène. Ces données permettent d'ajuster la quantité d'air que l'on injecte dans ces ouvrages pour permettre aux micro-organismes de travailler dans des conditions optimales en fonction de la pollution à traiter.

› **IE** › Une question que l'on pose souvent à propos des rejets en rivière des stations de dépollution des eaux usées : votre station est-elle aux normes ?

**VG** › Oui elle respecte l'ensemble des normes que les différentes réglementations lui imposent.

› **IE** › Le bon fonctionnement de la station dépend aussi de la qualité des eaux usées qui y entrent pour être traitées. Quels sont les points qui pourraient être améliorés à l'amont ?

**VG** › Depuis plusieurs années, le SIAH mène effectivement des actions pour s'assurer de la qualité des effluents qui arrivent à la station de dépollution pour y être traités. Il y a tout d'abord une démarche axée sur les établissements industriels qui a pour but d'identifier les entreprises et les artisans dont les rejets pourraient avoir un impact sur le milieu récepteur.

On imagine généralement une entreprise dont les rejets contiendraient des produits chimiques dangereux. Mais les effets cumulatifs par exemple de plusieurs garages rejetant des hydrocarbures ou de restaurants déversant des quantités importantes de graisses dans les réseaux sont tout aussi dommageables. La dégradation de la pollution est principalement faite par voie biologique. Si nous prenons l'exemple du rejet d'hydrocarbures dans les réseaux d'eaux usées, ces produits chimiques ne pourront pas être traités par ces êtres vivants ; ils vont donc se retrouver dans les cours d'eau avec un impact fort sur la faune et la flore. Cela peut même aller jusqu'à tuer une partie des micro-organismes qui assurent le traitement de la pollution à la station de dépollution ce qui impacte alors de façon notable la qualité des eaux traitées avec, là aussi, des conséquences sur les cours d'eau.

La problématique liée au rejet de graisses dans les réseaux est un peu différente mais tout aussi préjudiciable : les graisses rejetées vont, en se refroidissant, se figer et créer des bouchons qui vont obturer les réseaux et générer des débordements d'eaux usées.

Cela est également valable pour chacun d'entre nous. Si nous rejetons des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales, celles-ci vont se retrouver dans le cours d'eau sans n'avoir subi aucun traitement. A l'inverse, si nous rejetons des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, cela va conduire à saturer les canalisations ce qui peut, en cas de fortes précipitations, générer des débordements des réseaux. ●